



0
**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 avril 2026

<u>Nombre de conseillers en exercice</u> <u>Conseillers présents : 21</u> <u>Convocation du : 20/04/2026</u>	Conformément à la loi, la liste des délibérations examinées lors de la séance du 27 avril 2026 a été publiée sur le site internet de la ville
--	---

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, salle « La Lanterne » rue Principale à Ottange, en session ordinaire sous la présidence de M. Morgan VALENZA, maire :

Etaient présents : M. VALENZA Morgan, M. GHIZZO Antoine, Mme CAPAR Nataliya, M. MANCINO Stéphane, Mme MERLI Magali, M. PHILIPPE Lionel (à compter du point 5), Mme STOCHMEL Claire, Mme SCHNEIDER Marianne, M. BERTONI Gilles, Mme BERTONI Véronique, M. PENEY Gilles, Mme GOEURY Danny, Mme LAROCHE Fabienne, Mme SCHNEIDER Nathalie, M. CAPAR Olivier, M. ROLLIN Régis, Mme SBABO GIACOBACCI Saha, M. SENNI Julien, M. MASSON Thomas, M. PROIX Geoffrey, M. ROBIN Mathieu (à compter du point 3), Mme BUTHMANN DAL PRA Laetitia

Représenté (s) : M. PHILIPPE Lionel représenté par M. VALENZA Morgan, (jusqu'au point 8), Mme VENTURA Elodie par M. MANCINO Stéphane

Excusé (s) : M. ROBIN Mathieu (jusqu'au point 3)

Absent (s) : /

Secrétaire de séance : M. GHIZZO Antoine

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, M. Morgan VALENZA, Maire, ouvre la séance du conseil municipal

Point n°1 – 56/2026 Objet : désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé au conseil municipal de nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Désigne Mme CAPAR Nataliya comme secrétaire de séance.

Point n°2 – 57/2026 Objet : Approbation du procès-verbal

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 30 mars 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2026

Point n°3 – 58/2026 Objet : Budget primitif 2026 de la ville

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le budget primitif 2026

Monsieur Stéphane MANCINO précise que ce budget est un budget de transition entre les deux mandatures.

Monsieur Thomas MASSON indique qu'il est intervenu par mail à plusieurs reprises pour demander des explications sans remettre en cause le travail fourni.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 16 voix pour

et 4 abstentions (Mme STOCHMEL Claire, M. ROLLIN Régis, Mme SBABO GIACOBazzi Sahra, M. MASSON Thomas)

- APPROUVE le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 731 000 €	2 731 000 €
Section d'investissement	4 997 000 €	4 997 000 €
Total	7 728 000 €	7 728 000 €

- DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour exécution.

Point n°4–59/2026 Objet : Vote du taux des taxes communales

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Plusieurs élus proposent d'augmenter le taux de la taxe d'habitation. Après discussion, Monsieur le Maire soumet cette proposition au Conseil municipal.

Après avoir délibéré sur le vote du budget primitif 2026 et déterminé le montant des contributions directes,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du Code Général des Impôts ;

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

20 voix pour et 1 abstention (Mme MERLI Magali)

Fixe pour l'année 2026 le taux des taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation	12,33 %
Taxe foncière sur le bâti	30,82 %
Taxe foncière sur le non bâti	65,00 %

Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Charge M. le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Donne tout pouvoir à M. le Maire pour exécution.

Point n°5– 60/2026 Objet : Vote des subventions communales année 2026

Madame Nathalie BUTHMANN indique que la commission des sports s'est réunie et soumet la liste des propositions suivantes. Elle précise que pour l'année prochaine de nouveaux critères seront mis en place. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer aux différentes associations de la localité, les subventions proposées par les commissions municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Tennis	4 719 €
Renaissance sportive Ottangeoise	5000€
Judo club	5 538 €
Vétérans	380 €
Spéléo club	380 €
Gymnastique « Le réveil »	6 454 €
Pêche et loisirs	380 €
Les godillots	380 €
1M2J3Motos	€
Ass sportive féminine	380 €
Club Pétanque loisir Ottange Nondkeil	380 €
Association Parents élèves Ottange	380 €
Association Parents élèves Nondkeil	380 €
Classes découvertes	10 000 €
USEP	400 €
Collège Aumetz (sorties)	1 500 €
Ensemble Orchestral	380 €
Ensemble Orchestral (participation cérémonies)	€
Doigts de fées	380 €
ASCON Autres clubs	€
Comité des fêtes	380 €
Anciens combattants	380 €
Amicale des sapeurs-pompiers	2 200 €
Bal 13 juillet (pompiers)	1 250 €
CCAS	18 000 €
Veuves et retraités	380 €

Donne tout pouvoir à M. le Maire pour exécution.

Point n°6– 61/2026 Objet : Budget primitif service annexe d’assainissement 2026

M. le Maire donne lecture des propositions pour le budget primitif du service annexe d’assainissement 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL
20 voix pour et 1 abstention (M. MASSON Thomas)

APPROUVE le budget primitif 2026 du service annexe d’assainissement qui s’équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	537 600 €	537 600 €
Section d’investissement	10 000 €	10 000 €
Total	547 600 €	547 600 €

- DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour exécution.

Point n°7 – 62/2026 Objet : Participation du budget de la ville au budget assainissement

Mme Nataliya CAPAR indique qu’elle a rencontré la STEP de Bettembourg qui l’a alerté sur les travaux réalisés à la station d’épuration et expliqué que la ville aura une participation importante à verser dans les années à venir. Une réunion est prévue avec la STEP le 15 juin.

Plusieurs élus, proposent d’augmenter la redevance d’assainissement chaque année afin d’anticiper le coût important des années à venir

Vu l’article L2224-2 du CGCT

- Considérant que le fonctionnement du service d’assainissement exige la réalisation d’investissements importants (agrandissement de la station d’épuration de Bettembourg)
- Considérant que l’importance de ces coûts et eu égard au nombre d’usagers ne peut être financée sans augmentation excessive des tarifs.
- Considérant que les crédits budgétaires sont prévus au budget 2026 de la ville et du service annexe d’assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l’unanimité

Décide de verser une subvention d’équilibre du budget de la ville au budget annexe d’assainissement

Précise que le montant de cette subvention d’équilibre s’élève à 122 100,00 €.

Charge M. le Maire d’établir les mandats et titres liés à cette opération.

Point n°8 – 63/2026 Objet : Vote du taux de la redevance d’assainissement

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer le montant de la redevance d'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

FIXE le montant de la redevance d'assainissement à 1,80 € le m³ pour l'année 2026

DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour exécution

Point n° 9-64/2026 **Objet** : Renouvellement commission des impôts directs (CCID)

À la suite du renouvellement du conseil municipal et conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être installée dans chaque commune.

Cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ainsi que du 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

La commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

La désignation des membres de la commission est effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

Le conseil municipal doit proposer 32 personnes, majeures, françaises ou ressortissantes d'un pays de l'union européenne, qui jouissent de leurs droits civiques et inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide de proposer en qualité de membre de la commission des impôts directs les personnes suivantes :

Rappelle que M. le Maire est président de droit de la CCID

	Civilité	Nom	Prénom	Date Naissance	Adresse	Imposition directe locale
1	Mr	GHIZZO	Antoine	06/07/1954	3 rue de l'Atelier 57840 OTTANGE	TF
2	Mme	CAPAR	Natalyia	16/10/1969	24 rue des Bleuets 57840 OTTANGE	TF
3	Mr	MACINO	Stéphane	22/03/1977	21 rue des Bleuets 57840 OTTANGE	TF
4	Mme	MERLI	Magali	09/03/1982	27 rue du Grauve 57840 OTTANGE	TF
5	Mr	PHILIPPE	Lionel	05/10/1966	45 rue St Jean de Sauves 57840 OTTANGE	TF
6	Mme	PENEY	Marianne	09/10/1961	19 Val de Kayl 57840 OTTANGE	TF
7	Mr	BERTONI	Gilles	20/07/1963	21 rue St Jean de Sauves 57840 OTTANGE	TF
8	Mme	BERTONI	Véronique	17/01/1966	21 rue St Jean de Sauves 57840 OTTANGE	TF

9	Mr	PENEY	Gilles	13/06/1966	19 Val de Kayl 57840 OTTANGE	TF
10	Mme	BARANDAS	Danny	07/03/1967	23 Cité Sainte Barbe 57840 OTTANGE	TF
11	Mme	LAROCHE	Fabienne	25/06/1967	1 Cité Saint Félix 57840 OTTANGE	TF
12	Mme	BUTHMANN	Nathalie	02/03/1971	35 rue de Differdange 57840 OTTANGE	TF
13	Mr	CAPAR	Olivier	21/03/1971	24 rue des Bleuets 57840 OTTANGE	TF
14	Mr	ROLLIN	Régis	08/12/1972	35 rue de la Liberté 57840 OTTANGE	TF
15	Mme	GIACOBAZZI	Sahra	22/08/1980	4 rue de Lorraine 57840 OTTANGE	TF
16	Mr	SENNI	Julien	03/09/1983	27 rue du Grauve 57840 OTTANGE	TF
17	Mr	MASSON	Thomas	17/08/1984	27 rue de la Mine 57840 OTTANGE	TF
18	Mr	PROIX	Geoffrey	01/01/1986	53 rue des Bleuets 57840 OTTANGE	TF
19	Mr	ROBIN	Mathieu	12/04/1988	35 rue de l'Union 57840 OTTANGE	TF
20	Mme	VENTURA	Elodie	20/04/1989	21 rue des Bleuets 57840 OTTANGE	TF
21	Mme	DAL PRA	Laetitia	05/10/1993	12 place de la Fraternité 57840 OTTANGE	TF
22	Mme	NEYEN	Sylvia	02/03/1954	14 rue des Prés 57840 OTTANGE	TF
23	Mr	HAMANG	Jean	24/05/1966	27 rue des Prés 57840 OTTANGE	TF
24	Mr	BORBICONI	Christophe	26/02/1973	15 rue Principale 57840 OTTANGE	TF
25	Mr	AQUILANO	Virgilio	24/12/1955	1 rue de l'Union 57840 OTTANGE	TF
26	Mr	GIACOBAZZI	Pierre	14/02/1981	4 rue de Lorraine 57840 OTTANGE	TF
27	Mr	CHOLLOT	Pierre	20/03/1976	1 Ferme du Château 57840 OTTANGE	TF
27	Mr	MENICHETTI	Raoul	19/04/1953	5 Val de Kayl 57840 OTTANGE	TF
29	Mme	VAN GOOR	Dominique	09/08/1953	7 place Moncontour 57840 OTTANGE	TF
30	Mme	PESCADOR	Gloria	07/02/1962	10 rue de Differdange 57840 OTTANGE	TF
31	Mr	TABENI	Gérald	27/08/1972	38 Grand rue 57840 OTTANGE	TF
32	Mme	ALIZER	Emilie	24/11/1989	2 rue Monceau 57840 OTTANGE	TF

Donne tout pouvoir à M. le Maire pour exécution de la présente

Point n°10– 65/2026 Objet : Extension mairie : avenant 1 au lot 2 Démolition terrassement gros œuvre

Plusieurs élus, trouvent qu'ils sont mis devant le fait accompli car ces avenants ont été validés par l'ancienne équipe et que les travaux sont déjà réalisés alors que le conseil ne s'est pas encore prononcé.

M. le Maire rappelle la délibération du 17 juin 2024 par laquelle le conseil municipal choisissait les entreprises chargées des travaux d'extension de la mairie.

il présente un avenant n° 1 de la société STE Saribat au marché lot 2 Démolition terrassement gros œuvre d'un montant de 16 100 € HT correspondant à :

➤Plue-value

Aménagement arrière de la mairie + 17 000,00 €

Moins-value

Massif candélabre initialement prévu au marché - 900,00 €

Sur proposition de M. Morgan VALENZA, Maire,

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL
10 voix pour et
11 abstentions

(M. MANCINO Stéphane, Mme MERLI Magali, Mme STOCHMEL Claire, Mme BERTONI Véronique, Mme SCHNEIDER Nathalie, M. ROLLIN RégisMme SBABO GIACOBACCI SahraM. SENNI JulienM. MASSON ThomasM. PROIX GeoffreyMme BUTHMANN DAL PRA Laetitia)

ACCORTE l'avenant n° 1 au marché de travaux d'extension de la mairie marché lot 2 Démolition terrassement gros œuvre d'un montant de 16 100 € HT

PRECISE que le nouveau montant du marché est de 151 100 € HT.

AUTORISE M.. le Maire à signer cet avenant.

Donne tout pouvoir à M. le Maire pour exécution.

Point n°11– 66/2026 Objet : Extension mairie : avenant 3 au lot 9 Plâtrerie

M. le Maire rappelle la délibération du 17 juin 2024 par laquelle le conseil municipal choisissait les entreprises chargées des travaux d'extension de la mairie.

Il rappelle la délibération du 26 mai 2025 par laquelle le conseil municipal acceptait l'avenant 1 au lot 9 plâtrerie.

Il rappelle la délibération du 2 mars 2026 par laquelle le conseil municipal acceptait l'avenant 2 au lot 9 plâtrerie.

Il présente un avenant n° 3 de la société Construction Esteves & Fils au marché lot 9 Plâtrerie, d'un montant de 150,00€ HT correspondant à :

➤ Plus-value

Trappe de visite 150,00 €

Sur proposition de M. Morgan VALENZA, Maire,

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

11 voix pour et

10 abstentions

(M. MANCINO Stéphane, Mme MERLI Magali, Mme STOCHMEL Claire, Mme BERTONI Véronique, M. ROLLIN RégisMme SBABO GIACOBACCI SahraM. SENNI JulienM. MASSON ThomasM. PROIX GeoffreyMme BUTHMANN DAL PRA Laetitia)

ACCORTE l'avenant n° 3 au marché de travaux d'extension de la mairie lot 9 Plâtrerie, d'un montant de 150,00€ HT

PRECISE que le nouveau montant du marché est de 36 590,00 € HT

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant.

Donne tout pouvoir à M. le Maire pour exécution.

Point n°12– 67/2026 Objet : Extension mairie : avenant 1 au lot 10 menuiserie extérieure

M. le Maire rappelle la délibération du 17 juin 2024 par laquelle le conseil municipal choisissait les entreprises chargées des travaux d'extension de la mairie.

il présente un avenant n° 1 de la société STE Sarl Menuiserie TEITGEN au marché lot 10 menuiserie intérieure d'un montant de 1 430,00 € HT correspondant à :

➤Plus-value

Mise en œuvre d'un escalier trois marches permettant d'accéder à la cage d'escalier existante de la mairie + 1 430 €

Sur proposition de M. Morgan VALENZA, Maire,

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

11 voix pour et

10 abstentions

(M. MANCINO Stéphane, Mme MERLI Magali, Mme STOCHMEL Claire, Mme BERTONI Véronique, M. ROLLIN RégisMme SBABO GIACOBACCI SahraM. SENNI JulienM. MASSON ThomasM. PROIX GeoffreyMme BUTHMANN DAL PRA Laetitia)

ACCEPTÉ l'avenant n° 1 au marché de travaux d'extension de la mairie marché lot 10 menuiserie intérieure d'un montant de 1 430,00 € HT

PRÉCISE que le nouveau montant du marché est de 28 949,00 € HT.

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant.

Donne tout pouvoir à M. le Maire pour exécution.

Point n°13– 68/2026 Objet : Affouage 2026

M. le Maire présente au conseil municipal l'état prévisionnel des coupes de bois, concernant l'affouage pour l'exercice 2026

Après en avoir délibéré, et comme prévu au Code Forestier

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Le bois sera délivré en affouage aux habitants, uniquement pour la satisfaction de leurs besoins domestiques ou ruraux, toute revente est interdite.

Parcelle	BE m3 Volume estimatif
P29	50 m3
P30	50 m3
Total	100 m3

La commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la commune.

Le Conseil Municipal fixe la taxe d'affouage à 13 € TTC / Mètre cube Apparent (= MAP = stère) (tva 20%)

Conformément à l'article L 145-1 du Code Forestier, le Conseil Municipal désigne les trois bénéficiaires solvables (ex garants) responsable civilement de la bonne exécution de la coupe :

- M. Lionel Philippe
- M. Joël Pasquali
- M. Julien SENNI

Le rôle de l'agent est alors la surveillance générale de l'exploitation relevant du régime forestier.

La municipalité reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences de sécurité liées à l'exploitation des produits désignés.

Remarque : dans ce cas, le calcul des frais de garderie prendra en compte la valeur estimative du bois d'affouage, valeur déterminée par l'ONF et arrêtée par le préfet- art. 92 de la loi de finance de 1979 modifié par l'art. 95 de la loi de finances pour 1996 et décret 79-333 du 19/04/79 modifié par le décret n° 96-933 du 16 octobre 1996.

L'aide de l'agent patrimonial n'est pas sollicitée pour l'affouage : *(choix déterminé par le conseil municipal : prestations conventionnelles pouvant être demandées aussi bien dans le cas d'une vente en cession que pour l'affouage, et de façon indépendante)*

Cession

Le Conseil Municipal fixe le prix du stère en cession à 13 € TTC / Mètre cube Apparent (= MAP = stère) (tva 20%)

Le bois distribué en cession se fera P19 et 20 ainsi qu'à l'échelle de la forêt pour les chablis épars préalablement marqués puis comptabilisés en stères par l'Agent de l'ONF.

Point n°14– 69/2026

Objet : Aménagement de voirie rues des jardins, monceau, puits, funiculaire et impasse de la montagne : choix de l'entreprise chargée des travaux

La commune d'Ottange a décidé la réfection des rues des jardins, Monceau, Puits, funiculaire et impasse de la montagne

Pour ce faire un marché de travaux a été lancé pour l'aménagement de voirie

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 26 janvier 2026 au Républicain Lorrain (Annonce du N°LRL-490024400 du 29/01/2026).

La date limite de réception des offres a été fixée au 26 février 2026 à 12h00 sur le profil acheteur : <https://www.marchespublics-matec57.fr/>

La ville est assistée du bureau d'études VRI conformément à la délibération du 8 avril 2024

Suite à l'appel d'offres trois entreprises ont déposé une offre pour l'aménagement rues des jardins, Monceau, Puits, funiculaire et impasse de la montagne

Il a été décidé de procéder à une négociation avec les entreprises ayant déposé une offre. Un courrier de négociation a donc été envoyé aux candidats via la plateforme dématérialisée en date du 31 mars 2026, leur demandant de remettre leur offre de prix remisés et tout complément technique permettant d'analyser leur offre avant le jeudi 9 avril 2026 à 12h00 sur la plateforme : <https://www.marchespublicsmatec57.fr/>

M. le Maire communique le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet VRI.

Il communique les résultats de la négociation et le classement des offres par le bureau d'études et indique que la société Eurovia se retirait de la négociation

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide retenir la société TP Colle de Lexy pour la réalisation des travaux d'aménagement des rues des jardins, Monceau, Puits, funiculaire et impasse de la montagne

Précise que le montant des travaux s'élève à 829 425,00 € HT

Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les marchés correspondants.

Donne tout pouvoir à M. le Maire pour exécution

Divers :

Plus personne n'ayant de questions, M. le Maire lève la séance à 20h30 et conformément à circulaire préfectorale du 14 décembre 2010 prise en application du décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 rappelle les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du conseil municipal :

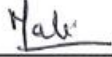
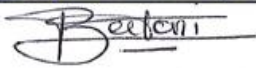
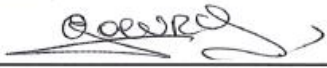
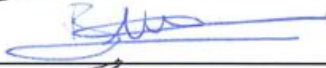
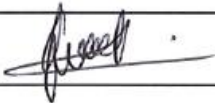
56/2026	Désignation d'un secrétaire de séance
57/2026	Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026
58/2026	Budget primitif 2026 de la ville
59/2026	Vote du taux des taxes
60/2026	Vote des subventions communales année 2026
61/2026	Budget primitif service annexe d'assainissement 2026
62/2026	Participation du budget de la ville au budget assainissement
63/2026	Vote du taux de la redevance d'assainissement
64/2026	Désignation des membres de la CCID
65/2026	Extension mairie : avenant 1 au lot 2 Démolition terrassement gros œuvre
66/2026	Extension mairie : avenant 3 au lot 9 Plâtrerie
67/2026	Extension mairie : avenant 1 au lot 10 menuiserie extérieure
68/2026	Destination des coupes de bois : affouage
69/2026	Travaux de voirie : rues Ottange – Choix de l'entreprise
	Divers

Le secrétaire de séance :
Mme Nataliya CAPAR

Le Maire :
M. VALENZA Morgan



SIGNATURES

SÉANCE DU 30/3/2026	Fonction	Signature
M. VALENZA Morgan	Maire	
M. GHIZZO Antoine	1er Adjoint	
Mme CAPAR Nataliya	2e Adjoint	
M. MANCINO Stéphane	3e Adjoint	
Mme MERLI Magali	4e Adjoint	
M. PHILIPPE Lionel	5e Adjoint	
Mme STOCHMEL Claire	Conseiller municipal	
Mme SCHNEIDER Marianne	Conseiller municipal	
M. BERTONI Gilles	Conseiller municipal	
Mme BERTONI Véronique	Conseiller municipal	
M. PENEY Gilles	Conseiller municipal	
Mme GOEURY Danny	Conseiller municipal	
Mme LAROCHE Fabienne	Conseiller municipal	
Mme SCHNEIDER Nathalie	Conseiller municipal	
M. CAPAR Olivier	Conseiller municipal	
M. ROLLIN Régis	Conseiller municipal	
Mme SBABO GIACOBACCI Sahra	Conseiller municipal	
M. SENNI Julien	Conseiller municipal	
M. MASSON Thomas	Conseiller municipal	
M. PROIX Geoffrey	Conseiller municipal	
M. ROBIN Mathieu	Conseiller municipal	
Mme VENTURA Elodie	Conseiller municipal	Représentée par MANCINO Stéphane
Mme BUTHMANN DAL PRA Laetitia	Conseiller municipal	